

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 3 juillet 2019, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 95, rue Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Sont présents :	Madame Sonia Larrivée	Mairesse
	Madame Mélissa Lord	Conseillère, siège no 1
	Monsieur Gilles Pelletier	Conseiller, siège no 2
	Monsieur Patrick Beaulieu	Conseiller, siège no 3
	Monsieur Frédéric Beaulieu	Conseiller, siège no 5

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07-19-8816 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le point varia demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoptée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. ADMINISTRATION

- 3.1. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 524 238 \$ AYANT POUR BUT LE PROLONGEMENT DE LA RUE PELLETIER
- 3.2. AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES, EN REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS # 336 ET 363
- 3.3. ÉLECTIONS PARTIELLES : AVIS DE VACANCES ET DATE POUR LE SCRUTIN
- 3.4. REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA SOMME EMPRUNTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LAC DOLE
- 3.5. EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE DANS LE CADRE D'UNE FORMATION ACADÉMIQUE POUR UN FUTUR EMPLOI DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE ET AIDE À LA COMPTABILITÉ
- 3.6. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT À MADAME SONIA LARRIVÉE, MAIRESSE DE LA MUNICIPALITÉ
- 3.7. MANDAT CONFIE À ME. GILLES MOREAU CONCERNANT LE DOSSIER DE CONTAMINATION D'UN Puits ARTÉSIEN SITUÉ AU 176, RUE RAYMOND

- 3.8 NOMINATION DE MADAME MÉLISSA LORD, CONSEILLÈRE SIÈGE NUMÉRO # 1, POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ À TITRE D'ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU PETIT TÉMIS
- 3.9 NOMINATION DE MONSIEUR GILLES PELLETIER, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO # 2 POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ LORS DE SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LAC DOLE
- 3.10 NOMINATION DE MADAME SONIA LARRIVÉE, MAIRESSE, POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ À TITRE D'ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES HAUTS SOMMETS ET DE NOMMER MONSIEUR FRÉDÉRIC BEAULIEU, CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO # 5 POUR ÊTRE SUBSTITUT

4. TRÉSORERIE

- 4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES
 - 4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en juin 2019 (annexe 1)*
 - 4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus (annexe 2)*
 - 4.1.3. *Engagements des dépenses - voirie (annexe 3) – Point en construction*
 - 4.1.4. *Autorisation de paiement des dépenses (annexe 4) et autres dépenses après la fermeture du mois*
 - 4.1.5. *Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019 – En construction : présentation prévue aux membres du conseil municipal en début d'année 2020.*

5. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX ET CORRESPONDANCES

6. VOIRIE MUNICIPALE

- 6.1 TRAVAUX D'ASPHALTAGE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ
- 6.2 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ MONSIEUR DENIS TARDIF DE LA CAQ DANS LE CADRE DE SON BUDGET DISCRÉTIONNAIRE
- 6.3 PAIEMENT DES FACTURES À LA FIRME D'INGÉNIERIE NORDA STELO DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION ET DE PROLONGATION DE LA RUE PELLETIER
- 6.4 ACHAT D'ALUMINIUM POUR LA FABRICATION D'UNE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ AUX ABORDS DU RUISSEAU SUR LA RUE DU FOYER

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 APPROBATION DU PAIEMENT NUMÉRO # 9 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE
- 7.2 ACHAT ET INSTALLATION D'UN PROJECTEUR MULTIMÉDIA POUR LA SALLE DE FORMATION À LA CASERNE 34

7.3 PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA FIRME D'ARCHITECTES RESPONSABLE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE 34

8. URBANISME

8.1 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO # 373 ARTICLE 8.2.1, INTITULÉ ABRIS D'HIVER POUR AUTOS

8.2 APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR L'ENGAGEMENT D'UN URBANISTE POUR LES BESOINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE DESCRIPTIONS DE POSTES POUR LE COORDONNATEUR ET L'ANIMATEUR EN LOISIRS

9.2 CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES BANDES DE PATINOIRE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. VARIA

11.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'ASSOCIATION DU CANCER EST-DU-QUÉBEC

11.2 DEMANDE DE COMMANDITAIRE DU COMITÉ DES LOISIRS POUR LA 3^E ÉDITION DU TOURNOI DE BALLE DONNÉE

11.3 DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

11.4 MANDAT CONFIE À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR ASSISTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE RECRUTEMENT D'UNE OU D'UN SECRÉTAIRE ADJOINT(E)

11.5 PAIEMENT DE LA FACTURE DE PELLETIER LABRIE, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR LA MISE EN PLAN DU PROJET DE PROLONGATION DE LA RUE PELLETIER

11.6 PAIEMENTS DES FACTURES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIER

11.7 DÉBOURSÉ À L'ORGANISATION DU LAC DOLE POUR UNE ACTIVITÉ DU CAMP DE JOUR ET SALAIRE PAYÉ À L'ANIMATRICE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

07-19-8817 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 524 238 \$ AYANT POUR BUT LE PROLONGEMENT DE LA RUE PELLETIER

07-19-8818 :

Avis de motion est donné par monsieur Patrick Beaulieu qu'à une séance ultérieure sera adopté un règlement d'emprunt qui a pour objectif la prolongation de la rue Pelletier. Ce projet de développement de ce nouveau Cartier résidentiel servira entre autres de mesures compensatoires pour les familles expropriées en raison du projet de développement de l'autoroute 85, effectué par le Ministère des Transports du Québec.

Adoptée

3.2. AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES, EN REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS # 336 ET 363

07-19-8819 :

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Pelletier qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement numéro # 401, abrogeant les règlements numéros # 336 et 363, portant sur la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

Adoptée

3.3. ÉLECTIONS PARTIELLES : AVIS DE VACANCES ET DATE POUR LE SCRUTIN

07-19-8820 :

En tant que président d'élections j'avise le conseil de la vacance aux sièges numéros # 4 et 6 et que le dimanche 29 septembre 2019, il y aura scrutin.

Adoptée

3.4. REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA SOMME EMPRUNTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LAC DOLE

07-19-8821 :

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Camping du lac Dole a fait l'emprunt d'une somme de 10 000 \$ à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

ATTENDU QUE cette somme a servi aux opérations annuelles, aux réparations et à l'entretien des infrastructures du Camping du lac Dole;

ATTENDU QUE cette somme de 10 000 \$ ne portait aucun intérêt et qu'elle servait à soutenir temporairement les activités du Camping;

ATTENDU QUE cette somme devait être remboursée en entier à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! au cours de la saison estivale 2019;

ATTENDU QUE selon les exigences auxquelles fait face la Municipalité, le conseil d'administration du Camping du lac Dole a dû procéder à faire faire un audit comptable qui a nécessité des frais additionnels;

ATTENDU QU'autrement, le Camping du lac Dole n'aurait pas eu à déboursier la somme de 2 356.99 \$ pour l'audit comptable;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'absorber cette somme de 2 356.99 \$ en raison de cette obligation additionnelle.

Adoptée

3.5 EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE DANS LE CADRE D'UNE FORMATION ACADÉMIQUE POUR UN FUTUR EMPLOI DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE ET AIDE À LA COMPTABILITÉ

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter cette décision.

Reportée

3.6 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT À MADAME SONIA LARRIVÉE, MAIRESSE DE LA MUNICIPALITÉ

07-19-8822 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser les frais de déplacement et de repas de madame Sonia Larrivée, mairesse, au montant de 724.40 \$, de décembre 2018 à juin 2019.

Adoptée

3.7 MANDAT CONFIE À ME. GILLES MOREAU CONCERNANT LE DOSSIER DE CONTAMINATION D'UN PUIS ARTÉSIEN SITUÉ AU 176, RUE RAYMOND

07-19-8823 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat de défense de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à Me. Gilles Moreau dans le cadre d'une poursuite intentée par la résidente du 176, rue Raymond, relatif à un problème de contamination d'un puits artésien.

Adoptée

3.8 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU PETIT TÉMIS

07-19-8824 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Mélissa Lord pour siéger à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Corporation du Petit Témis.

Adoptée

3.9 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LAC DOLE

07-19-8825 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Gilles Pelletier à titre de représentant de la municipalité lors des séances du conseil d'administration du lac Dole.

Adoptée

3.10 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE ET D'UN SUBSTITUT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DES HAUTS SOMMETS

07-19-8826 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Sonia Larrivée, mairesse, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Corporation des Hauts Sommets en plus de nommer monsieur Frédéric Beaulieu, conseiller au siège numéro # 5 à titre de substitut lors d'absence de madame Larrivée.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en juin 2019 (annexe 1)*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus (annexe 2)*

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
MAI 2019	Rémunération (brute) employée (26 mai au 29 juin 2019)	58 091.40 \$

4.1.3. *Engagements des dépenses - voirie (annexe 3) – Point en construction*

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 4) et autres dépenses après la fermeture du mois

07-19-8827 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 50 352.11 \$.
(Annexe 4)

Adoptée

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019 – En construction : présentation prévue aux membres du conseil municipal en début d'année 2020.

5. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX ET CORRESPONDANCES

Les membres du conseil municipal présentent à tour de rôle leurs dossiers respectifs.

6. VOIRIE MUNICIPALE

6.1 TRAVAUX D'ASPHALTAGE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

07-19-8828 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer des travaux d'asphaltage sur des distances de :

- 0.2 kilomètre sur la rue Dubé, incluant une bordure le long de la rue;
- 0.1 kilomètre sur la rue Bérubé, incluant le colmatage des fissures sur la partie existante qui sera conservée;
- 0.7 kilomètre sur la rue Principale à partir de la jonction avec la rue Saint-Pierre;
- fabriquer des petites bordures ou daleau, sur une distance de plus ou moins 0.5 kilomètre à certains endroits dans la municipalité afin de diriger les surplus d'eau de surface lors de pluies ou de fonte des neiges.

Adoptée

6.2 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ MONSIEUR DENIS TARDIF DE LA CAQ DANS LE CADRE DE SON BUDGET DISCRÉTIONNAIRE

07-19-8829 :

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est à réaliser les travaux liés à la construction de l'autoroute 85 (autoroute Claude-Bécharde);

ATTENDU QUE ces travaux auront des impacts tant positifs que négatifs pour l'avenir de la Municipalité;

ATTENDU QUE, parmi ces impacts, l'expropriation de certains citoyens est prévue;

ATTENDU QUE ces expropriations créeront une diminution de la richesse foncière et une diminution des revenus de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal tient à retenir ces familles expropriées en procédant au développement d'un nouveau Cartier résidentiel;

ATTENDU QUE ce nouveau Cartier résidentiel prévoit quinze (15) nouveaux terrains;

ATTENDU QUE huit (8) familles ont manifesté le désir de demeurer dans la municipalité et acquérir un terrain dans ce nouveau développement;

ATTENDU QUE le nouveau développement est la prolongation de la rue Pelletier en allant vers la rue du Centenaire;

ATTENDU ÉGALEMENT QUE le Camping du lac Dole est en hausse continue d'achalandage;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer l'expansion de ce projet touristique;

ATTENDU QUE pour ce faire, la sécurité routière est au cœur des préoccupations des membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE de nombreux correctifs sont à réaliser pour s'assurer de cette sécurité routière notamment, en rélargissant certaines parties de cette route qui mène au lac Dole, en construisant des fossés pour faciliter l'écoulement de l'eau et en rechargeant la route sur toute sa longueur;

Pour ces motifs, pour des investissements totalisant plus de 600 000.00 \$, sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire la demande d'une aide financière de 200 000.00 \$ sous la forme d'une subvention, au député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, monsieur Denis Tardif, par le biais du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

Adoptée

6.3 PAIEMENT DES FACTURES À LA FIRME D'INGÉNIERIE NORDA STELO DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION ET DE PROLONGATION DE LA RUE PELLETIER

07-19-8830 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer un déboursé de 498.85 \$ pour la facture numéro # 0248669 (résolution 11-18-8616), relatif au prolongement de la rue Pelletier et d'effectuer un deuxième déboursé de 1 925.83 \$ pour la facture numéro # 0248670 (résolution 06-19-8789), relatif à la réfection de la partie existante de la rue Pelletier, pour un grand total de 2 424.68 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée

6.4 ACHAT D'ALUMINIUM POUR LA FABRICATION D'UNE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ AUX ABORDS DU RUISSEAU SUR LA RUE DU FOYER

07-19-8831 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de quatre (4) barres de tuyau carré de vingt-quatre (24) pieds en aluminium de l'entreprise Acier Québec-Maritimes pour la somme de 575.82 \$, taxes en sus, attendu que ce matériel servira à la conception et l'installation de garde de sécurité au ruisseau de la rue du Foyer.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 APPROBATION DU PAIEMENT NUMÉRO # 9 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE

07-19-8832 :

Il est proposé par madame Mélissa Lord, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le déboursé effectué de 474 012.87 \$, taxes incluses, à l'entreprise Maurice Bérubé et Fils inc., entrepreneur général, pour le paiement numéro # 9, dans le cadre du projet de construction de la Caserne 34.

Adoptée

7.2 ACHAT ET INSTALLATION D'UN PROJECTEUR MULTIMÉDIA POUR LA SALLE DE FORMATION À LA CASERNE 34

07-19-8833 :

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un projecteur pour la salle de formation à la caserne 34 selon la soumission proposée numéro # 911 1914 de l'entreprise Carl Électronique, sonorisation & éclairage, pour la somme de 7 564.20 \$, toutes pièces, installation et taxes incluses.

Adoptée

7.3 PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA FIRME D'ARCHITECTES RESPONSABLE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE 34

07-19-8834 :

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement de la facture numéro # 19233, de la firme Les Architectes Proulx et Savard inc., selon l'avancement du projet de la caserne 34, pour la somme de 2 931.86 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée

8. URBANISME

8.1 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO # 373 ARTICLE 8.2.1, INTITULÉ ABRIS D'HIVER POUR AUTOS

07-19-8835 :

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Beaulieu qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adoptée une modification du règlement de zonage concernant les abris d'hiver pour les autos. Plus spécifiquement, il s'agit de préciser ce qu'implique la période du montage et démontage de ces abris d'autos, de ce qui est toléré et de ce qui ne l'est pas.

Adoptée

8.2 APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR L'ENGAGEMENT D'UN URBANISTE POUR LES BESOINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

07-19-8836 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Témiscouata d'effectuer les démarches pour l'embauche d'une ressource humaine en urbanisme afin que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! puisse bénéficier des services d'un urbaniste à temps partiel sur une base continue équivalent à deux (2) jours par semaine.

La Municipalité prend également l'engagement d'utiliser les services d'un urbaniste pour les trois (3) prochaines années en autant que cette personne possède les compétences requises pour occuper ces fonctions.

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE DESCRIPTIONS DE POSTES POUR LE OU LA COORDONNATEUR (TRICE) ET L'ANIMATEUR OU L'ANIMATRICE EN LOISIRS

07-19-8837 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les descriptions de postes pour la coordonnatrice et l'animatrice en loisirs (technicienne), soumis par madame Diane Malenfant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), attendu que certaines modifications ont été apportées à ces descriptions de postes.

Adoptée

9.2 CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES BANDES DE PATINOIRE

07-19-8838 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'entreprise Permafib pour l'achat et l'installation des bandes de patinoire et du grillage, celle-ci ayant présenté la plus basse soumission conforme, telle que spécifiée dans le formulaire de soumission de l'annexe 2, pour la somme de 56 809.15 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. VARIA

11.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'ASSOCIATION DU CANCER EST-DU-QUÉBEC

07-19-8839 :

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de refusé l'appui financier à l'Association du Cancer Est-du-Québec.

Refusée

11.2 DEMANDE DE COMMANDITAIRE DU COMITÉ DES LOISIRS POUR LA 3^E ÉDITION DU TOURNOI DE BALLE DONNÉE

07-19-8840 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas contribuer à titre de commanditaire. Cependant, un montant de 500.00 \$ sera déboursé par la municipalité pour la location d'un chapiteau de 20 pieds par 30 pieds, pour la 3^e édition du Tournoi de balle donnée qui se tiendra les 12-13 et 14 juillet 2019 au terrain de balle de Saint-Louis-du-Ha! Ha! À titre indicatif, à l'été 2018, c'est environ 144 joueurs qui ont participé à ce tournoi et environ 500 visiteurs.

Adoptée

11.3 DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

07-19-8841 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de la secrétaire-trésorière adjointe, attendu qu'elle quittera ses fonctions le 2 août 2019.

Adoptée

11.4 MANDAT CONFIE À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR ASSISTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE RECRUTEMENT D'UNE OU D'UN SECRÉTAIRE ADJOINT(E)

07-19-8842 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat à madame

Diane Malenfant pour accompagner la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! dans le processus d'engagement d'une ou d'un secrétaire adjoint(e). Les coûts estimés pour cet accompagnement sont de l'ordre de 127.00 \$/h pour environ 25 heures en plus des frais de 60.00 \$ pour chaque déplacement.

Adoptée

11.5 PAIEMENT DE LA FACTURE DE PELLETIER LABRIE, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR LA MISE EN PLAN DU PROJET DE PROLONGATION DE LA RUE PELLETIER

07-19-8843 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer le déboursé de 549.14 \$ pour le paiement de la facture numéro # C-1724. Ce travail effectué par les arpenteurs-géomètres avait pour but de préparer un plan projet de lotissement dans le cadre de la prolongation de la rue Pelletier.

Adoptée

11.6 PAIEMENTS DES FACTURES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIER

07-19-8844 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les déboursés suivants :

- LGT, firme de génie-conseil pour une somme de 3 900.99 \$, taxes incluses pour la facture numéro # 0168292;
- LER, Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc., pour une somme de 986.49 \$, taxes incluses pour la facture numéro # 14290;
- Électronique Mercier pour une somme de 1 982.75 \$, taxes incluses pour la facture numéro # 166882;
- ARPO Groupe-Conseil pour une somme de 1 265.87 \$, taxes incluses pour la facture numéro # NR-0938;
- MonBuro.ca pour une somme de 1 078.47 \$, taxes incluses pour la facture numéro # 22831.

Le total de ces cinq (5) factures représente la somme de 9 214.57 \$, taxes incluses.

Adoptée

11.7 DÉBOURSÉ À L'ORGANISATION DU LAC DOLE POUR UNE ACTIVITÉ DU CAMP DE JOUR ET SALAIRE PAYÉ À L'ANIMATRICE

07-19-8845 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité effectue le déboursé de 12.00 \$/enfant pour un maximum potentiel de 12 enfants. Les parents qui désirent souscrire à cette activité pour leur enfant auront à déboursé 3.00 \$/enfant. Les activités de plein air qui auront lieu au lac Dole consistent à

se familiariser avec les techniques de vie en forêt, au montage de campement, aux techniques de feu et autres. Ces activités auront lieu sur une période de 24 heures les 16 et 17 juillet 2019. L'animatrice du camp de jour de Saint-Louis-du-Ha! Ha! recevra sa rémunération pour les heures complètes lors de ces activités.

Adoptée

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-19-8846 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 21h22, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Sonia Larrivée, mairesse

Denis Ouellet, directeur général &
Secrétaire-trésorier

Je, Sonia Larrivée, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Larrivée, mairesse